

Administration de l'Aménagement du territoire et du logement
Urbanisme, Monuments et Sites

Administration de l'Aménagement du
Territoire et du Logement
Direction Urbanisme
Monsieur A. Goffart, Directeur, Fonctionnaire
délégué
Gare du Nord, rue du Progrès 80 bte 1
1035 Bruxelles

CONTACT Stéphane Duquesne, attaché-architecte
Sylvianne Modrie, archéo.-attachée

T 02 204 20 69 / 0476 288 343
F 02 204 15 22

NOS REF. 2232-0002/05/2004-002PU

VOS REF. 02/pfd/154161

CONCERNE

Rouge-Cloître à Auderghem
Restauration du mur d'enceinte phase II

ANNEXES

BRUXELLES

Monsieur le Directeur,

Suite à votre courrier repris sous rubrique, je vous transmets les informations suivantes :

I. Les éléments manquants en fonction de l'AG du 17/01/2002, modifié par l'AG du 11/04/2003

Néant (voir courrier de la DMS du 12/02/2004)

II. Les questions, demandes d'information ou commentaires au demandeur

Néant

III. Les communications à l'attention de la Direction d'Urbanisme / information de la part de la Direction Mon. & Sites à l'attention de la Direction d'Urbanisme si la demande nécessite un avis de la CRMS en application de l'AG du 12/06/2003

Voir point V. s.v.p.

IV. Avis de la Direction des Monuments et des Sites dans le cadre de la dispense de l'avis conforme de la Commission Royale des Monuments et des Sites

Néant

V. Réponse de la Direction des Monuments et des Sites sur le caractère complet du dossier et le rapport préalable destiné à la Commission royale des Monuments et des Sites dans le cadre de la demande de l'avis conforme

a) Rapport de la cellule archéologique (S. Modrie)

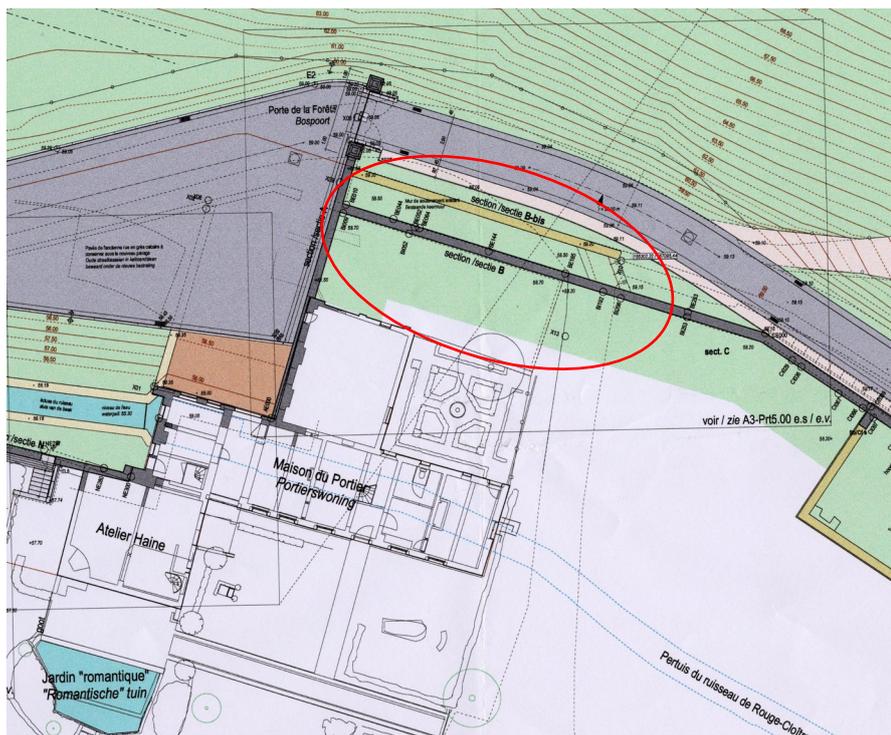
Les différentes remarques portent principalement sur l'ajout de structures extérieures au mur d'enceinte proprement dit. A la décharge de l'auteur de projet, certains niveaux de circulation imposés par la topographie actuelle (digue existante, chemin d'accès) ne peuvent être raccordés aux niveaux historiques que par une nouvelle structure. Les remarques s'insèrent dans la ligne historique choisie par le comité d'accompagnement, soit la période du XVIIIe siècle illustré par le plan Culp.

Les extraits sont ceux des plans déposés par l'auteur de projet.

Sinon, techniquement (méthodologie et choix des matériaux), il n'y a pas de remarques.

I. Vestiges archéologiques le long du tronçon B

Il s'agit d'un mur parallèle extérieur à l'enceinte, débutant à la porte de la Forêt, longeant les tronçons B et C jusqu'à son entrée intra-muros, à hauteur du mur R.



Le niveau le plus élevé de cette structure est de 59,03 m (niveau archéologique : 7 cm + haut que les niveaux Arsis), à son extrémité ouest. Ce mur pend vers l'est et se retrouve rapidement sous le niveau projeté.

La DMS ne pense pas qu'il soit judicieux de présenter ces vestiges de manière partielle, car ils ne pourront pas être identifiés ni compris par le visiteur. Un remblayage serait possible, d'autant que les pierres de sommet de ce mur sont descellées (passage machine) et devront être démontées si on envisage un recouvrement.

Les niveaux d'arase de ce mur sont les mêmes que ceux de la rue projetée et si le niveau contre le mur d'enceinte est plus bas, une pente (herbeuse ?) est déjà prévue.

II. Le passage des Augustins

La DMS ne vois pas d'où part cet escalier ?

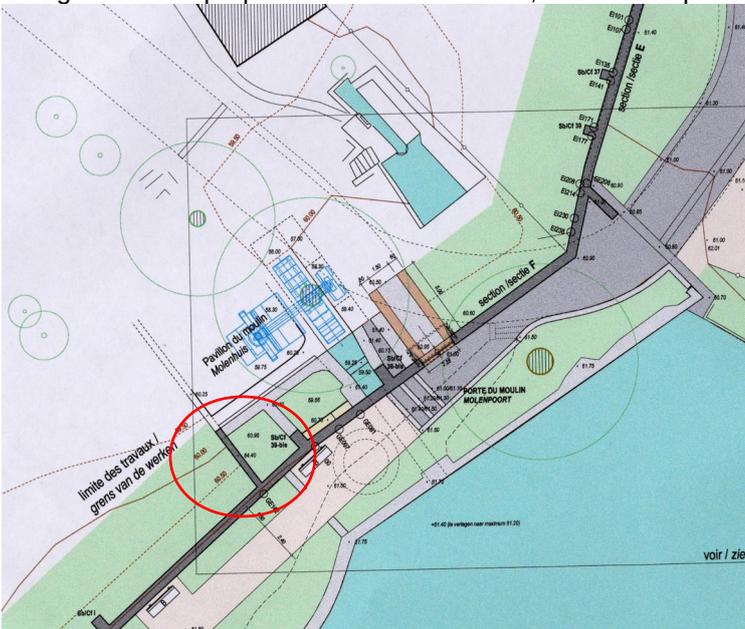
Il n'y a pas d'ouverture dans le mur qui correspond avec cet escalier, de plus, la présence du mur doublant l'enceinte rend l'accès compliqué voire impossible (?)



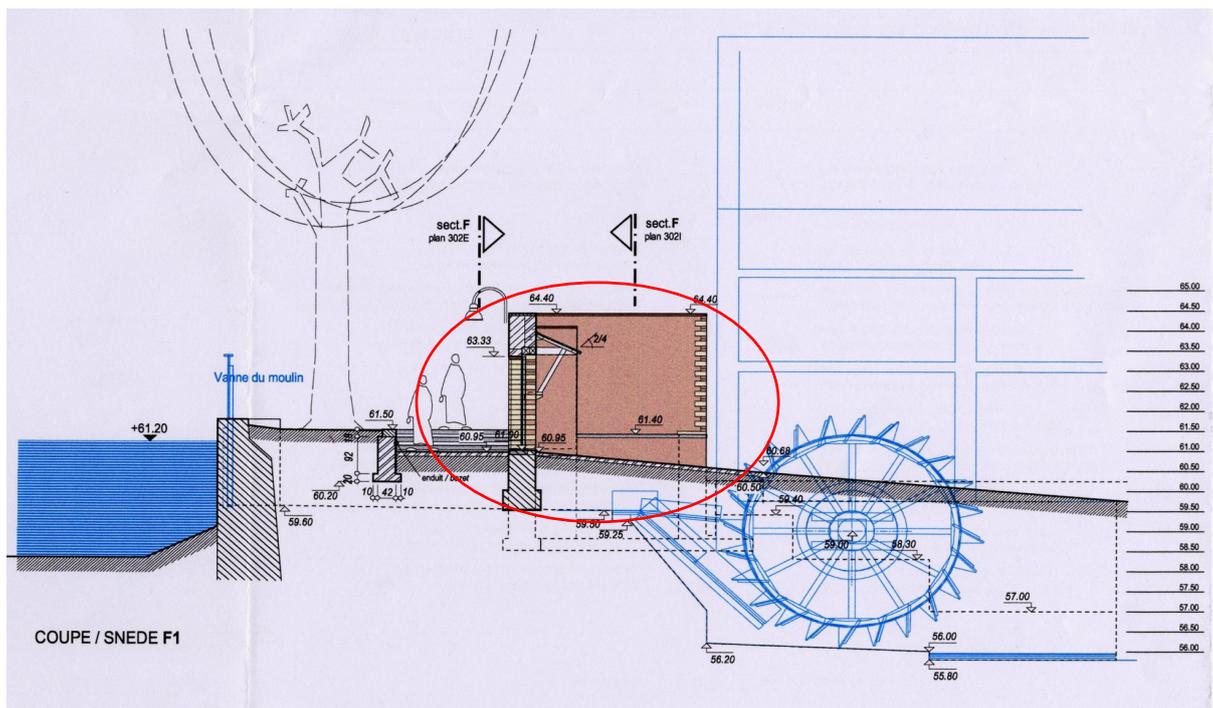
III.

IV. Mur perpendiculaire à l'enceinte –Fbis-

Il s'agit d'un mur perpendiculaire à l'enceinte, fermant l'espace jusqu'à l'église (voir plan Culp)



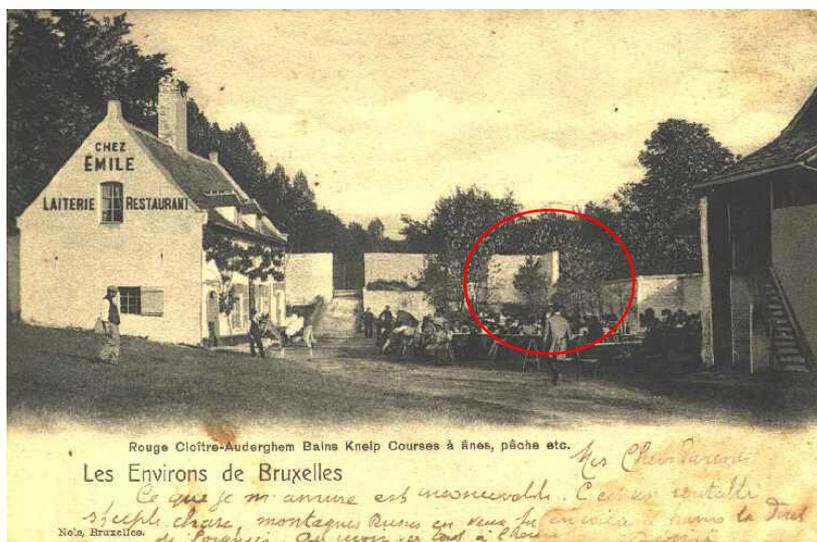
Mur de retour à reconstruire en plan.



Mur de retour à reconstruire en élévation

La DMS pense que cette intervention est un peu précoce ou qu'elle devrait être envisagée de concert avec le bureau chargé de l'aménagement intérieur. Les fouilles le long de la face du mur d'enceinte entre le passage de la porte et celui du canal de la roue (TR216) ont montré l'arasé du mur d'enceinte d'origine et la reconstruction d'un mur. Celui-ci reprend la typologie du mur d'enceinte, ce qui n'est pas le cas du mur qui opère un retour également retrouvé en fouille. Ce dernier fonctionnait alors que le tronçon G était déjà arasé (situation illustrée par la photo ci-dessous ?). La longueur, arbitraire (bien qu'arrêtée au début de la position supposée du moulin), la finition en pierre harpée et l'ajout d'une plinthe tend à donner à ce mur « une certaine fonction » qui n'est pas définie d'emblée, ce qui risque d'induire le visiteur en erreur (appartenance au moulin ?).

La proposition d'Arsis vise sans doute l'état du début du XXe siècle illustré par une photo (ci-dessous). Même si la liaison est effective sur le plan Culp et posera un problème de choix lors de la reconstruction du mur, La DMS pense que cette structure tient plus du dossier d'aménagement intérieur du site.



montrent les gravures de référence, de manière à mettre en valeur d'un côté le ruisseau et de l'autre le chemin du Renard, celui-ci étant articulé sur l'axe visuel de la nouvelle entrée par un escalier en pierre. Ce dispositif permet de rétablir une liaison directe entre l'entrée et le chemin, comme c'était le cas au XVIIIe siècle entre l'ancienne entrée et l'aboutissement du chemin du Renard (gravure de Sanderus) ». Il ne s'agit ici donc nullement d'un avis favorable pour la construction d'un porche (qui ne faisait d'ailleurs pas l'objet de la demande !).

De ce fait, la DMS demande à la CRMS de traiter ce point de construction du porche lors de sa séance.

La DMS persiste par ailleurs à estimer que le projet de porche reste contestable pour de multiples raisons:

- les documents iconographiques dont nous disposons ne permettent pas la reconstruction du porche d'entrée à l'identique.
- la construction d'un porche de telle envergure pour la mise en place de poussettes etc. est démesurée. La DMS ne partage donc pas l'avis de la CRMS en ce qui concerne cette « *petite halle* ».

La Direction des Monuments et des Sites reste à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Guido Van Cauwelaert
Directeur